



## MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

1470, rue Notre-Dame, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0  
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132  
Courriel : [municipalite@st-maurice.ca](mailto:municipalite@st-maurice.ca)  
Site internet : [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca)



### INFO – CONSEIL MUNICIPAL

#### Septembre 2025

Pour faire suite à la réunion du conseil du 8 septembre dernier, voici les principales décisions et les projets en cours.

En ce qui a trait au procès-verbal de la réunion précédente, il est déposé lorsqu'il est adopté sur le site internet au [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca) sous l'onglet Ma municipalité/Séances du conseil.

#### Résolution d'appui à la MRC des Chenaux

Dans le cadre d'une demande d'appui, la MRC des Chenaux formule une requête d'intervention auprès du ministère des Transports et de la Mobilité Durable pour intervenir sur l'autoroute 40 entre Trois-Rivières et Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Des accidents automobiles impliquant des animaux dont les originaux ont été déclarés au fil des années. Des événements tragiques et même mortel sont survenus.

Des solutions existent et on demande de régler à cette problématique.

#### Résolution pour une directive d'utilisation d'une autre langue que la langue française

La Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français, adoptée le 1er juin 2022 impose à l'Administration publique du Québec d'utiliser exclusivement le français, avec quelques exceptions.

Cette loi vise à garantir l'usage exemplaire du français, notamment par les organismes municipaux, qui jouent un rôle clé dans la préservation et la promotion de la langue française au Québec.

#### Résolution d'appui pour dénonciation au Gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités

Plusieurs programmes du Gouvernement destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle. Cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur la capacité financière des municipalités, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population.

Les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens(nes).

#### Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec

Le conseil municipal appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

#### Dépôt des états comparatifs au 31 août 2025

Vous trouverez tous les documents en suivant ce lien : [www.st-maurice.ca/services-aux-citoyens/centre-documentaire/finances](http://www.st-maurice.ca/services-aux-citoyens/centre-documentaire/finances)

#### Collecte de panier de Noël des Chevaliers de Colomb

Encore cette année une collecte d'argent sera réalisée par les Chevaliers de Colomb qui grâce à vos dons et à la grande générosité des Chevaliers pourra égayer le temps des Fêtes des plus démunis. Cette collecte aura lieu au coin de Saint-Jean et de Notre-Dame le 22 novembre prochain.

#### Prix intrapreneur MRC des Chenaux

Nomination de monsieur François Héroux au fabuleux prix Desjardins remis à une personne inspirante qui jour après jour contribue au succès de leur organisme ou entreprise sur le territoire de la MRC. Monsieur Héroux fait partie de l'équipe de gestion et a fait évoluer le mouvement de la FA-DOC de Saint-Maurice depuis 2004.

#### Prix prestige MRC des Chenaux

La Communauté entrepreneuriale de la MRC des Chenaux désire mettre en lumière et honorer des entreprises qui se sont particulièrement démarquées au cours de cette dernière année.

Ces honneurs attribués viennent gratifier nos entreprises et entrepreneurs qui ont su être créatifs, innovants et qui travaillent très fort chaque jour à rendre nos communautés plus dynamiques. Nous avons le désir, encore cette année, de permettre aux municipalités d'honorer une entreprise de sa localité.

Nous honorons cette année, l'entreprise du rang Sainte-Marguerite, Auvent Soleil Plus qui par leur énergie et leur vigueur inspire une génération d'entrepreneur de Saint-Maurice.

#### Questions de l'assemblée

##### ***La différence entre une dérogation mineure, d'un règlement de la Municipalité et un avis de la CPTAQ ?***

La dérogation mineure et un règlement municipale sont de législation municipale tandis que la CPTAQ est un conseil consultatif aux lois sur la protection du territoire et des activités agricoles et sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents du gouvernement du Québec. La Municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel sur ces lois.

##### ***Avez-vous fait quelque chose pour la vitesse dans le rang Sainte-Marguerite ?***

Nous avons pris contact avec la SQ et commandé 4 panneaux annonçant qu'il y a possibilité de radar sur la route. Nous allons mettre pour discussion la diminution de vitesse au prochain caucus d'octobre.

#### Prochaine réunion du conseil municipal

La prochaine réunion aura lieu **JEUDI le 2 octobre à 19h** à l'Hôtel de ville. Ces réunions sont publiques et toute la population est invitée à y assister.

## INFORMATION ÉLECTIONS MUNICIPALES

### Élections municipales

En vue des élections municipales, qui se tiendront le 2 novembre prochain, le président d'élection de la municipalité de Saint-Maurice vous informe que si vous désirez prendre part au scrutin à titre de candidate ou candidat vous avez jusqu'à 16h30 le 3 octobre pour produire votre déclaration de candidature à l'Hôtel de ville situé au 1470, rue Notre-Dame à Saint-Maurice.

La déclaration de candidature est sur le site internet au [www.st-maurice.ca](http://www.st-maurice.ca) sous l'onglet Ma municipalité \Élections municipales ou vous pouvez venir la chercher directement à l'Hôtel de ville.

Il est à noter que les déclarations de candidatures sont acceptées **du 19 septembre au 3 octobre** du lundi au jeudi de 9h à 12h et 13h à 16h et le vendredi de 9h à 12h. **Le vendredi le 3 octobre le bureau sera ouvert en continu jusqu'à 16h30 pour recevoir les mises en candidature.**

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous après le 19 septembre avec le président d'élection monsieur Stéphane Laroche au 819-374-4525 pour déposer leur déclaration de candidature.

## OFFRE D'EMPLOI – PERSONNEL ÉLECTORAL – ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nom  Prénom

Adresse

Ville  Code postal

Téléphone jour  Cellulaire

Courriel  Date

Expérience:  oui  non

### Si oui:

- élection municipale (municipalité Saint-Maurice)  élection provinciale  
 élection municipale (autres municipalités)  élection fédérale

### Poste occupé:

- Scrutateur  
 Secrétaire du bureau de vote  
 Préposé (e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)  
 Membre de la commission de révision  
 Autre \_\_\_\_\_

### Poste désiré:

- Scrutateur  
 Secrétaire du bureau de vote  
 Préposé (e) à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)  
 Membre de la commission de révision

26 octobre 2025 (Vote par anticipation et le 2 novembre pour le dépouillement)

2 novembre 2025 (Scrutin)

Veillez retourner ce formulaire avant le **1<sup>er</sup> octobre 2025** à monsieur Stéphane Laroche au [stephane.laroche@st-maurice.ca](mailto:stephane.laroche@st-maurice.ca) ou directement au bureau municipal situé au 1470, rue Notre-Dame. **Seuls les candidats retenus seront contactés s'il y a des élections.**